

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
OFFICE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES
DIRECTION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES KHENCHELA
N.I.F :0004400190002/64

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres n° 01/D.O.U/2025 pour transport des étudiants(urbain et suburbain)(**année 2026**), paru dans le quotidien " **elayemnews** " du 07/12/2025 et " **El-Moudjahid** " du 11/12/2025 et le BOMOP relatif au transport des étudiants, qu'après l'ouverture des plis et évaluation des offres relatifs à l'appel d'offre sus indiqué le marché sont attribués provisoirement à:

LOT	soumissionnaire	NOTE TECHNIQUE /80	MONTANT APRÈS VÉRIFICATION D.A (TTC)	NIF	OBS
Lot n°01 : CAMPUS DE L'UNIVERSITE ELHAMMA URBAIN	SARL RACHIDE . M (MELIAH CHAFFAI)	45	61.156.480.00 DA	001240039002260	Meilleure offre technique et financière
Lot n°02 :NOUVEAU POLE DE L'UNIVERSITE URBAIN	SARL GROUPE TAKOUA (MELIAH MESSAOUD)	80	37.097.060.00 DA	001340048291984	Qualifié Techniquement et moins disant
Lot n°03 - ELMAHMEL-OULED RECHACHE- -BABAR SUBURBAIN	SARL GROUPE TAKOUA (MELIAH MESSAOUD)	60	70.686.000.00 DA	001340048291984	Qualifié Techniquement et moins disant
Lot n°04 : TAOUZIANET-MTOUSSA- MIN TOUILA SUBURBAIN	SARL GROUPE TAKOUA (MELIAH MESSAOUD)	60	61.261.200.00 DA	001340048291984	Qualifié Techniquement et moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première date de la publication de l'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et le BOMOP.

Le recours sera introduit auprès de la commission sectorielle des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

les soumissionnaires, non retenus, sont invités par les termes de cet avis à se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de l'apparition de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières.